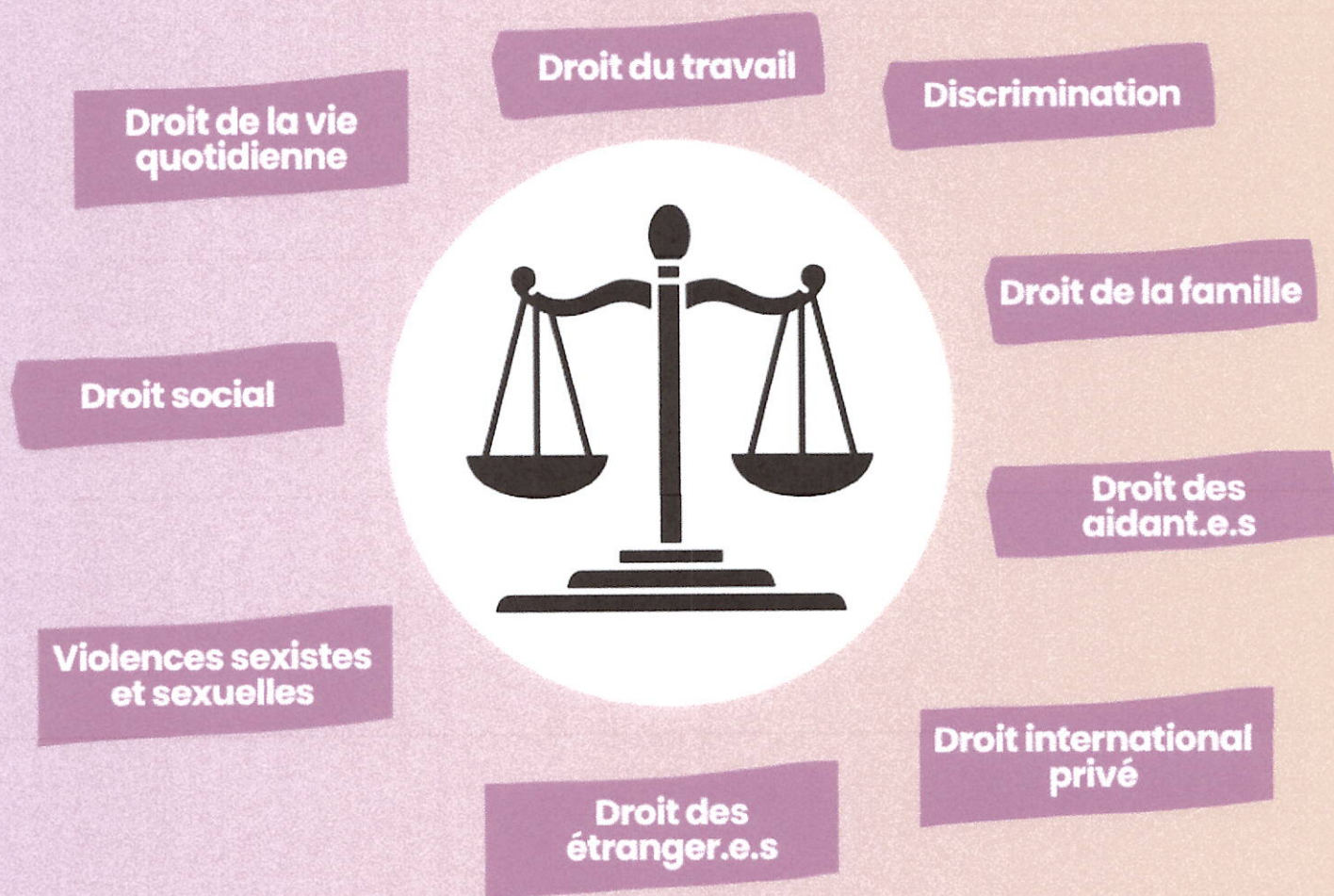


Permanence d'information juridique du van itinérant Saint-Thiébault



**Les CIDFF proposent des informations
juridiques* lors d'entretiens confidentiels**

*Sont considérées comme des informations [au sens du présent chapitre] les données à caractère documentaire et les renseignements juridiques délivrés de façon gratuite et exclusive de toute consultation juridique [au sens de la loi N°71 - 1130 du 31 décembre 1971 modifiée portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques] à l'occasion d'entretiens individuels ou collectifs dans des permanences prévues à cet effet (Décret relatif à l'agrément des CIDFF N°2015 - 1745 du 23 décembre 2015, art. D.271.1).

**Un vendredi après-midi par mois
Devant la mairie
1ere permanence: le 2 octobre 14h30-16h30**